



Quelles précautions seront maintenues en cas de transfert dans un EMS ou en cas de soins à domicile ?

Informez les professionnels qui vous prennent en charge que vous êtes porteur d'une BMR. Ils prendront les mesures qui s'imposent. Dans les institutions de long séjour (EMS, établissements spécialisés, foyers, etc.), des mesures sont également prises afin d'éviter la dissémination des BMR mais peuvent être différentes de celles instaurées à l'hôpital.

Faut-il encore prendre des précautions à domicile ?

De manière générale, à la maison, les BMR ne sont pas plus dangereuses que les bactéries communes. En dehors du milieu hospitalier, vous pouvez exercer vos activités habituelles, même si vous êtes toujours porteur, en respectant une bonne hygiène corporelle et en particulier l'hygiène des mains. L'entretien du domicile, le lavage du linge ou de la vaisselle ne nécessitent pas de mesures ou de produits particuliers.

Cependant, toute bactérie peut être responsable d'une infection et, dans ces cas-là, les antibiotiques sont alors nécessaires. Pour les BMR responsables d'infection, les traitements sont plus compliqués, plus longs avec des antibiotiques puissants ou multiples.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à les poser au personnel médical et soignant qui s'occupe de vous.

HFR Fribourg – Hôpital cantonal

Unité de prévention et contrôle de l'infection (UPCI)

T +41 26 306 08 30

Lu - Ve : 08h00 - 16h00

Références :

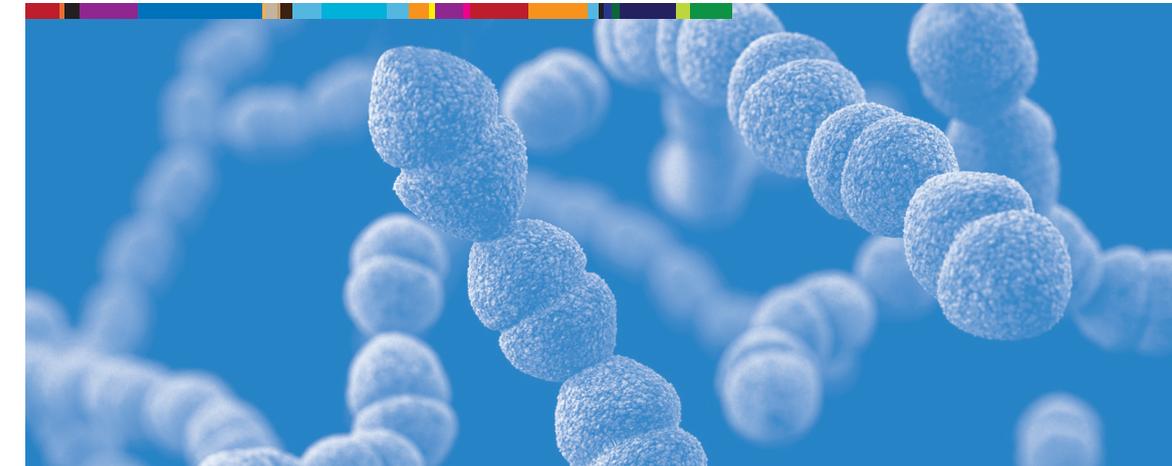
BMR, information pour le patient et sa famille, ne.ch

Information sur les BMR pour le patient et sa famille, programme national pour la sécurité des patients : un partenariat renforcé entre le patient et le soignant, ARS, CISS, URPS, CCARLIN

Message pour les patients et leur famille-Information sur les MDRO, CSS-hgr.be

Bulletin d'information « isolement BMR », RHC, juin 2002

Information destinée au patient porteur d'une BMR, HPCI, Mai 2015



Information sur les bactéries multirésistantes (BMR)

Pour le patient et sa famille

- Lors de votre hospitalisation
ou
- Lors d'une consultation médicale

Vous avez été placé dans une chambre d'isolement où le personnel a pris des précautions spéciales. **Ceci car vous êtes porteur d'une bactérie multi-résistante aux antibiotiques.**



Qu'est-ce qu'une bactérie multirésistante (BMR)

Nous sommes tous naturellement porteurs de bactéries sur notre peau, nos muqueuses et dans notre tube digestif. Ces bactéries sont occasionnellement résistantes à de nombreux antibiotiques. On les appelle alors bactéries multirésistantes (BMR). Elles peuvent être responsables de maladies infectieuses difficiles à traiter. C'est pourquoi il est nécessaire de limiter leur diffusion dans les hôpitaux.

Quand sait-on que l'on est porteur d'une BMR ?

La présence d'une BMR est identifiée par le laboratoire :

- sur un prélèvement clinique effectué à la demande du médecin ;
- sur un prélèvement de dépistage effectué au niveau du nez, de la peau, des plaies, du rectum ou dans les urines. On parle alors de portage ou de colonisation.

Être porteur d'une BMR n'implique pas forcément d'avoir des symptômes.

Les BMR peuvent disparaître, soit spontanément après quelques semaines ou quelques mois, soit après le traitement du patient.



Qui risque d'être porteur ?

Tout le monde peut être porteur d'une BMR. Les facteurs favorisant la présence de BMR sont les séjours répétés et/ou prolongés en milieu hospitalier, les traitements par des antibiotiques, la présence de plaies chroniques, les équipements invasifs comme une sonde urinaire, des drains ou des cathéters intravasculaires (perfusion).

Une personne peut aussi être colonisée par des BMR à l'extérieur de l'hôpital, par exemple lors d'un voyage ou d'une hospitalisation même brève dans un pays où les BMR sont fréquentes.

Comment devient-on porteur de BMR ?

- Par transmission directe à partir d'un autre porteur : principalement par contact avec le porteur par les mains et/ou par exposition aux sécrétions respiratoires (toux, éternuements) ;
- Par transmission indirecte : par contact avec des surfaces contaminées ;
- Après prise d'antibiotiques : quelle que soit la raison pour laquelle ils sont donnés, ils favorisent l'apparition de bactéries résistantes.



Quels sont les moyens de prévention à l'hôpital ?

Pour éviter que les BMR soient transmises d'une personne à une autre dans le milieu hospitalier, les mesures suivantes sont nécessaires et doivent être appliquées idéalement dès l'admission :

- une hospitalisation en chambre individuelle dans la mesure des possibilités ;
- la désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique par les collaborateurs de l'hôpital, vos visites et vous-même ;
- l'utilisation d'équipements de protection pour vous dispenser des soins ou lors de l'entretien de votre chambre ;
- des affiches placées sur la porte de votre chambre indiquant aux collaborateurs et aux visiteurs les mesures à respecter ;
- des consignes précises pour vos déplacements (souvent limités) dans l'établissement.

Ces précautions, décidées par l'Unité de prévention et contrôle de l'infection, vous seront expliquées par le personnel médico-soignant.

Le fait d'être porteur d'une BMR figure dans votre dossier. L'application de ces mesures lors de vos prochaines hospitalisations est édictée par l'Unité de prévention et contrôle de l'infection.